

Marsac

BULLETIN MUNICIPAL N°47

AOÛT 2025



LE MOT DU MAIRE

Depuis le mois de mai, les travaux de la salle des fêtes ont débuté. C'est le gros chantier de l'année.

Nous aurons une belle salle, entièrement rénovée et isolée, équipée d'un nouveau coin cuisine, des toilettes refaites, un chauffage plus moderne, plus économique et, moins bruyant. Le chantier devrait prendre fin avant les fêtes de fin d'année. Nous ferons son inauguration avec tous les marsacais en temps opportun.

Le chemin des trois Toines a été regoudronné; petit à petit, d'autres rues du village seront refaites, selon le calendrier qui sera défini avec la communauté de communes.

La mise en place du nouvel adressage dans la campagne se termine. Communiquez votre nouvelle adresse. Merci aux personnes qui se sont attelées à cette tâche. Pas si simple !

Pour pouvoir relouer l'appartement n°2 du presbytère Sud nous avons dû faire des travaux de mise aux normes (électricité - escalier extérieur), Il est actuellement proposé à la location.

Un remaniement de la toiture sera réalisé avant l'hiver sur l'ensemble du bâtiment.

Dans le cadre « Les Résonances de septembre » Tarn et Garonne Arts et Culture propose un spectacle gratuit. Nous avons obtenu un duo de musiciens, qui nous enchantera avec des musiques mélodiques, le dimanche 21 septembre à partir de 16h00 devant le château.

Bel été à tous.

A.Auzeric

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

PLUI/ SUITE A LA VALIDATION DU PLUI PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRESENTATION PAR MME JOUGLA SUIVIE PAR UN DEBAT ET UN VOTE

Madame JOUGLA a exposé à l'ensemble des conseillers le résultat des travaux concernant la mise en place du PLUI sur la commune de Marsac. Trois années de travaux ont été nécessaires pour aboutir à un document concret. Il en ressort que le périmètre historique a été modifié. Les zones agricoles sont protégées à 87% et les bâtiments remarquables seront également protégés. Ce document a été validé par l'ensemble des conseillers avec des observations mentionnées sur la délibération, à savoir :

suite à un oubli lors de la classification des bâtiments avec changement de destination possible, le Conseil Municipal de la commune de Marsac souhaite y inclure les bâtiments de la parcelle n°ZH13. Ce document englobe tellement de sujets (urbanisme, environnement, agriculture, zone d'implantation industrielle...) qu'il en génère une certaine confusion et rend ce document difficile à approuver. Ce document est consultable en Mairie.

GROUPE ELABOR : SERVICE DE GESTION DES CIMETIERES - RENOUVELLEMENT CONTRAT

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'abonnement avec le groupe Elabor pour la gestion des cimetières. Le montant du devis s'élève à 424.98€HT pour une durée de trois ans, à savoir 141.66€HT/an. Le conseil municipal donne son accord.

PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe que les agents à temps non complet relevant des cadres d'emplois suivants (adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux) peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire et que les heures complémentaires réalisées seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. Le conseil municipal donne son accord

SDE : MISE A JOUR DES STATUTS ET ELARGISSEMENT DES COMPETENCES

Afin d'affirmer le rôle du SDE 82 en tant qu'autorité publique locale compétente pour la gestion du PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié), lors de sa séance du 17 décembre 2024, le comité syndical du SDE 82 a approuvé la modification de ses statuts. Les statuts rénovés ont pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées :

Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne.

Le syndicat peut également assurer les services suivants :

Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres

Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée

Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels

Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids,...) »

Le conseil municipal adopte les statuts modifiés du SDE 82 tels qu'annexés à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à notifier la délibération au Président du SDE.

SALLE DES FÊTES : ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la salle des fêtes. Il rappelle à l'assemblée que le coût prévisionnel des travaux phase PRO établie par Monsieur MEDALE mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, retenu pour l'opération s'élève à 320 000,00 € HT hors variante. A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par Monsieur MEDALE maître d'œuvre, Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de l'analyse et propose de retenir :

Intitulé du lot	Estimation € HT	Entreprise retenue	Montant retenu base € HT	Montant PSE HT €	Montant Total € HT
lot 1 Démolition gros œuvre	45 000,00	BORDES JULIEN	38 103,63		38 103,63
Lot 2 menuiserie serrurerie	50 000,00	BSA	41 460,00		41 460,00
Lot 3 Menuiserie bois	28 000,00	BANZO	27 806,20		27 806,20
Lot 4 Cloisons sèches-faux plafonds-isolation	52 000,00	RC82	38 900,00		38 900,00
Lot 5 revêtements de sols -faïences	28 000,00	LACAZE	20 602,00		20 602,00
Lot 6 Peinture	38 000,00	PINTO	34 507,60		34 507,60
Lot 7 Electricité	33 000,00	ROUILLE S	24 259,82	1 200,00	25 459,82
Lot 8 Chauffage VMC plomberie	46 000,00	ROUILLE S	40 905,04	200,00	41 105,04
Total € HT	320 000,00		266 544,29	1 400,00	267 944,29

Variantes retenues: Ent Rouilles lot 7 : centralisation des volets.
Ent Rouilles Lot 8 : contrat de maintenance.

Le Conseil décide d'autoriser Mr le Maire à signer tout acte et document conséquences des présentes.

RECENSEMENT 2025

Compte-rendu de la collecte

La collecte du recensement réalisée du 16 janvier 2025 au 15 février 2025 annonce les résultats suivants : 110 adresses relevées au départ donc 4 qui sont supprimées (ruines inhabitables).

Le nombre de résidences principales a baissé sensiblement par rapport au précédent recensement, à savoir 71 logements pour 83 au recensement effectué en 2019. Par contre, le nombre de logements vacants a augmenté (34% par rapport au recensement de 2019).

On rappelle la population :

181 en 2019 + population comptée à part (étudiants, personnes âgées admises en EHPAD, etc)

168 en 2025 + population comptée à part (étudiants, personnes âgées admises en EHPAD, etc)

Rémunération à l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025 et propose :

De créer un emploi non titulaire d'agent recenseur sur la période du 16/01/2025 au 15/02/2025

De payer l'agent sur la base d'un forfait à hauteur de 600 euros

FERMETURE DE L'ÉCOLE DE MARSAC

C'est par le biais d'un mail avec les effectifs de différents établissements du département dont la Mairie a été destinataire, que nous avons été informés de la fermeture d'une classe donc de fait de l'école. Ceci est déplorable. Monsieur le Maire rappelle que si l'école était restée ouverte, l'effectif de l'année prochaine allait s'élever à 5 ou 6 élèves seulement. Le conseil municipal s'interroge sur l'affectation du bâtiment. Il faudra y réfléchir.

INVESTISSEMENT 2025

L'investissement principal sera la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Montant prévisionnel des travaux : 267 944.29 hors frais annexes

Des frais sont à prévoir sur le logement communal, frais qui sont en attente de chiffrage donc la section n'est pas encore définie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2025 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 480 055.02 (Y compris RAR)

Recettes : 480 055.02 (Y compris RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 456 159.93 (Y compris RAR)

Recettes : 456 159.93 (Y compris RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'ASSAINISSEMENT

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire vote à l'unanimité les propositions nouvelles du BP 2025 et arrête ainsi les comptes

Investissement :

Dépenses : 35 912.40

Recettes : 35 912.40

Fonctionnement :

Dépenses : 16 301.87

Recettes : 16301.87

TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTERE AVANT RELOCATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de notre locataire de l'appartement Presbytère Sud, l'état actuel du logement ne permet pas de le remettre à location. En effet, des travaux de mise aux normes sont à prévoir, notamment sur la partie électrique. Des devis sont en cours de réalisation et seront proposés ultérieurement.

Séance du 29 avril 2025

RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le photocopieur de la mairie, acquis en 2018, présente des dysfonctionnements dus à sa vétusté. Il convient de prévoir son remplacement et de rechercher un nouvel appareil. Le Maire indique avoir demandé à plusieurs sociétés des devis et les présente à l'assemblée. Approbation du conseil municipal.

NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES COMMUNALES : CHOIX ET VALIDATION DU DEVIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022_06_23_04, il a été décidé d'attribuer des noms aux voies communales (définis par délibération n° 2025_03_13_03). Il propose deux devis. Le conseil municipal décide à l'unanimité le devis de SIGNAUX GIROD pour un montant de : 2 606.63€ HT soit 3 127.96€ TTC.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES AU PRESBYTERE

Remise en état du tableau électrique avec pose d'interrupteurs différentiels, poses de disjoncteurs et petits travaux divers

Mise en conformité de l'accès au logement communal (escalier) et entretien de la toiture.

Des devis ont été proposés et l'ensemble du conseil municipal a délibéré pour approuver et autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation des différents travaux.

Séance du 8 avril 2025

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE 2024

Monsieur le Maire expose que les comptes de gestion sont établis par M. le Responsable du SGC de Moissac à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2024 de la commune du SCG de Moissac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2024

Investissement : 64 160.02 Fonctionnement : 292 738.93 Résultat global : 356 898.95

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Section de fonctionnement :

Excédent : 46 102.31

Report d'excédent : 246 636.62

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 292 738.93

Section d'investissement :

Excédent : 64 160.02

Déficit des restes à réaliser : 46 791.19

Soit un excédent d'investissement cumulé : 17 368.83

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire expose que les comptes de gestion sont établis par M. le Responsable du SGC de Moissac à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestion sont ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2024 de l'assainissement du SCG de Moissac, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2024

Investissement : 15 903.53 Fonctionnement : 7 654.32 Résultat global : 23 557.85

AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2024

Section de fonctionnement :

Excédent : 884.31

Report d'excédent : 6 770.01

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 7 654.32

Section d'investissement :

Excédent : 15 903.53

Déficit des restes à réaliser : 0

Soit un excédent d'investissement cumulé : 15 903.53

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2025 les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 2024, à savoir :

Taxe foncière sur le bâti : 33.34 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 81.91 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les taux des taxes 2025.

REMISE EN ETAT D'UN CAVEAU AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre en état un caveau communal. Il présente un devis à l'assemblée. Le conseil municipal demande de faire établir un devis par une seconde entreprise avant de se positionner.

REMISE EN ETAT DE LA CROIX DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remettre en état la croix du Village. Il présente un devis à l'assemblée. Le conseil municipal demande de faire établir un devis par une seconde entreprise avant de se positionner.

POMPAGE DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la vidange de la station d'épuration, avec évacuation des matières en centre de traitement.

Le conseil municipal accepte d'effectuer ces travaux et charge Monsieur le Maire d'entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires aux travaux.

CCL TARN-ET-GARONNAISE : AVENANT N°1 CONCERNANT LA CONVENTION DE PRESTATION SERVICE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de prestation de services voirie dans l'agglomération a été signée entre la communauté de communes et ses communes membres afin de clarifier les modalités d'intervention de la communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, sur les voiries en agglomération. Un avenant est nécessaire aujourd'hui afin d'intégrer :

La mise à jour des kilomètres de voirie (environ plus 3 kilomètres dans les voiries totales en agglomération),

L'intégration des chemins ruraux dans le réseau des voiries communales,

L'application d'une baisse de 10% du budget global voirie en 2025 à la vue des contraintes budgétaires.

Les articles de la convention restent inchangés. Cet avenant induit une modification de l'annexe 6 de la convention.

CCL TARN-ET-GARONNAISE : AVENANT N°2 CONCERNANT LA BRIGADE VERTE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17/12/2012 le conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes pour l'entretien des espaces verts, des cimetières et des chemins ruraux.

De plus, par délibération du 03 Octobre 2023, le conseil communautaire a approuvé un 1er avenant à cette convention.

Enfin, le conseil communautaire du 27/03/2025 a approuvé l'augmentation tarifaire de la brigade verte pour les communes en le passant de 30€ de l'heure à 35€. Le coût réel de l'heure de la brigade verte pour la Communauté de communes est d'environ 50 euros. Cette modification tarifaire nécessite d'approuver un avenant n°2 modifiant l'article 6 de la convention « condition de remboursement », de la façon suivante :

« La base de 30 euros de l'heure toutes charges comprises au temps effectif passé par agent sur la Commune » initialement approuvée dans la convention est remplacée par « La base de 35 euros de l'heure toutes charges comprises au temps effectif passé par agent sur la Commune ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe avoir envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à la société EHPAD CANTOLOUP LAVALLEE de Saint-Clar afin de leur faire part de la fermeture de l'école et par conséquent, de l'arrêt de fourniture des repas.

Monsieur le Maire informe avoir été contacté par une administrée de la commune qui rencontre de gros soucis d'humidité dans sa maison. En effet, le mur du voisin s'est effondré, et par conséquent, a cassé le caniveau qui se trouvait en haut de l'habitation et qui avait pour but de récupérer l'eau de pluie et également, l'eau de pluie qui arrive devant son habitation. Monsieur le Maire informe qu'il mettra à disposition des tuyaux afin de pouvoir réaliser et rallonger le busage qui sert à l'eau de pluie.

Christine FRAYSSE demande si, suite à la fermeture de l'école, la bibliothèque pourrait déplacer son lieu d'accueil dans une pièce de l'école, afin de pouvoir développer l'ensemble des services qui sont proposés, et même pouvoir développer un espace accueil dans un lieu plus spacieux et adapté. Elle rappelle que ce ne seraient que des meubles amovibles qui pourraient être déplacés au besoin, au vu de l'avenir et de l'affection du bâtiment.

Marie-Claude MOUREAU souhaite connaître les suites de la demande relative au voyage scolaire à Paris organisé par l'école de Marsac en lien avec l'APE.

En effet, l'agent technique de l'école se propose d'accompagner la maîtresse lors de ce voyage en juin 2025, afin de pouvoir s'occuper du groupe d'élèves (environ 9 élèves).

Monsieur le Maire ne peut donner suite à cette demande, dans la mesure où sa responsabilité serait engagée en cas de problème.

Des membres du conseil municipal souhaitent que cet agent soit rémunéré lors de ce déplacement, ce qui n'est pas possible car ce dernier ne fait pas partie de ses fonctions.

Monsieur le Maire rappelle que la seule solution pour l'agent est de poser un congé pour convenance personnelle qui ne peut être rémunéré.

Jean-Claude NOBY demande si une subvention exceptionnelle pourrait être allouée à l'ACCA de Marsac afin de pouvoir faire aboutir leur projet, à savoir la mise en place d'une salle de découpe sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie pourrait leur mettre à disposition une partie de l'atelier, il rappelle également que les frais annexes (EDF, eau, etc...) vont être impactés sur le compte de la mairie.

En effet, une subvention exceptionnelle pourrait être allouée mais l'ensemble du conseil municipal demande à l'ACCA de bien vouloir fournir des données plus concrètes, à savoir un budget ou un plan de financement précis, afin d'avoir un aperçu sur l'ensemble du financement et pouvoir se prononcer sur l'aide financière qui pourrait être attribuée.

Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que, suite à la fermeture de l'école l'agent assurant la garderie va se trouver sans emploi. Mais cet agent veut faire valoir ses droits à la retraite en mars 2026. Monsieur le maire propose de créer un poste de 14h40 hebdomadaire. Ce poste nous permettra de mettre à jour la base de données concernant la gestion du cimetière. L'ensemble du conseil municipal approuve cette décision.

REMISE EN ETAT DE LA CROIX DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle avoir évoqué ce point lors du dernier conseil municipal où la demande d'un second devis avait été sollicité par les conseillers. Il présente un second devis qui s'avère être plus élevé que le premier mais privilégié par Monsieur le Maire car le chiffrage de ce dernier prend en compte le démontage complet de la croix et la réalisation d'un nouveau socle, avec plusieurs croquis en choix. L'ensemble du conseil municipal approuve ce devis.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APE / ECOLE DE MARSAC

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'école de Marsac pour participation aux frais du spectacle de magicien organisé par la Directrice de l'école. En effet, une demande avait été sollicitée par cette dernière, à l'ensemble des communes concernées par la scolarisation des enfants à l'école de Marsac. Le conseil municipal approuve cette décision.

FIXATION DU NOMBRE DE SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCL 82

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté de communes sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Il indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 51 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette décision.

RENOUVELLEMENT MATERIEL POUR SERVICE TECHNIQUE : tronçonneuse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la tronçonneuse du service technique et propose un devis que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INSTALLATION DISJONCTEUR DIFFERENTIEL A L'ATELIER DE MENUISERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux électriques sont nécessaires dans le bâtiment communal du 5, route de Miradoux, à savoir la pose d'un disjoncteur différentiel. Il propose un devis d'une société sur la commune de Marsac et propose de le faire travailler. Le conseil municipal approuve ce devis et charge Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à la mise aux normes électrique de cet atelier.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Claude NOBY souhaite évoquer de nouveau le projet de réalisation d'un local de chasse. Il informe l'ensemble du conseil municipal qu'une commune voisine a validé le projet de l'ACCA concernée par la demande à hauteur de 5000 euros et demande ce qu'il en est pour celle de la commune de Marsac. Le conseil municipal s'interroge sur les apports financiers et matériels de l'ACCA de Marsac quant à ce projet qui permettrait de faire uniquement la découpe. Le conseil municipal n'est pas défavorable à une attribution de subvention mais relance l'ACCA sur la réalisation d'un plan de financement concret, afin d'avoir une idée bien précise sur le coût réel de ce projet.

Françoise CANDELON : La salle des fêtes étant actuellement en travaux, les festivités sont prévues à l'atelier de menuiserie. Elle propose de se réunir en date du 15 juillet 2025 pour y faire du ménage

NOS PEINES

**Décès de Michel Baugniet
le 15 février 2025**

**Décès de Denis Lafforgue
le 21 juin 2025**

**Décès de Gérard Bernet
Le 4 août 2025**

LA VIE DE L'ECOLE : UNE DERNIERE ANNEE CHARGEE D'EMOTION

Quelques photos des derniers événements de notre école!



Visite du château
de Marsac



Voyage à Paris



Spectacle de l'école

Intervention de Thomas
Benech sur les fusées et les
satellites



COMITE DES FETES

RENOUVELLEMENT DU BUREAU et FETE LOCALE

Lors de l'assemblée générale, le bureau du comité des fêtes a été reconduit. Laetitia Le Guillou est réélue présidente, Colette Marguier trésorière et Marie-France Clavé secrétaire.

La fête du village se déroulera les 23-24 août.

Vous trouverez toutes les informations en dernière page de ce bulletin. N'oubliez pas de vous inscrire !

LECTURE

Une belle après-midi lecture à Marsac le dimanche 11 mai. Pour la seconde fois, des marsacais ont proposé de lire des textes qu'ils apprécient particulièrement. Un verre de l'amitié a conclu cette après-midi proposée par les amis de la bibliothèque.



SOIREES JEUX

Cette année encore, les deux comités des fêtes de Mauroux et Marsac ont proposé des soirées jeux. Dans une ambiance détendue, les participants ont pu jouer à la belote, au tarot ou à des jeux de société, tout en dégustant gâteaux et friandises.



COMITE DES FETES

AUBERGE ESPAGNOLE

Le 20 juin, près de cinquante personnes se sont retrouvées pour partager une soirée conviviale dans le centre du village. Chacun a amené un plat sucré ou salé, le comité offrant les boissons, la mairie l'apéritif.



MAIRIE

Quelques photos du nettoyage de l'atelier menuiserie effectué par de courageux marsacais. En effet, suite aux travaux de la salle des fêtes, l'atelier abritera les festivités le 23 et le 24 août.



Les travaux de la salle des fêtes avancent bien.
Fin des travaux espérée pour novembre...



MARSAC en fête !

Samedi et dimanche 23 et 24 août 2025



Au programme

Samedi 23 août

19 h 30

Repas et soirée

En raison des travaux à la salle des fêtes, le repas aura lieu à l'ancienne menuiserie.
Merci de porter vos assiettes, couverts et verres !

Dimanche 24 août

10 h 30

Messe par l'abbé Emmanuel de Marsac

11 h 30

Apéritif municipal

15 h

Après-midi jeux

(jeux de société, pétanque et belote)

Vous pouvez apporter vos propres jeux pour partager un moment de convivialité !

Au menu

Apéritif

Entrée

Melon / jambon

Plat

Poulet basquaise

Fromage

Dessert

Tarte aux pommes et glace vanille

Café, digestif et vins inclus

Adulte : 18 euros

Enfant de 6 à 12 ans : 9 euros

Enfant de moins de 6 ans :
gratuit

Inscriptions avant le 17 août

au 06 52 63 02 77 ou

06 87 01 99 24 ou

06 76 50 28 54